



Fiche 4

Stratégie Biodiversité Suisse

A la base des biens et services que nous procurent les écosystèmes, il y a la biodiversité. Pour en garantir la pérennité, l'OFEV est en train d'élaborer une stratégie nationale de la biodiversité. Les travaux ont commencé en janvier 2009. Début 2011, la stratégie sera présentée au Parlement.

La biodiversité, c'est la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces animales et végétales qu'ils abritent ainsi que la diversité génétique. La biodiversité est la base de notre vie et rend des services essentiels (voir Fiche 2). Or, la biodiversité est en recul, et pas seulement en Suisse, mais sur toute la planète. Des mesures doivent donc être prises pour conserver ce patrimoine indispensable à la vie.

Le Parlement a décidé en septembre 2008 d'inscrire l'élaboration d'une stratégie en faveur du maintien et du développement de la biodiversité dans le programme de législature 2007 à 2011. Les travaux ont commencé en janvier 2009 sous la direction du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le 1er juillet 2009, le Conseil fédéral a conduit une première discussion sur la Stratégie Biodiversité Suisse et a défini le but principal ainsi que les piliers centraux, comme tels:

But principal:

La biodiversité est variée et en mesure de réagir aux changements. La biodiversité et ses services écosystémiques sont conservés à long terme.

Piliers centraux:

1. Les ressources sont utilisées de façon durable sur l'ensemble du territoire et en accord avec les objectifs de la stratégie.
2. Des surfaces de protection et des surfaces à objectifs spécifiques sont définies, mises en réseau et garanties de manière contraignante.
3. La société est consciente du rôle essentiel de la biodiversité pour la vie humaine et les services écosystémiques sont mieux pris en compte et promus dans l'économie.
4. La Suisse assume une responsabilité accrue en matière de biodiversité dans le monde

Utilité commune, responsabilité commune

Le secteur public et le secteur privé profitent autant l'un que l'autre des bienfaits de la biodiversité. La responsabilité de la préservation et de l'augmentation de la diversité biologique doit donc impérativement être partagée par l'ensemble des acteurs de notre société. Une stratégie détaillée doit être présentée au Conseil fédéral d'ici l'été 2010 et traitée par le Parlement au début 2011.